RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

tgs FRANCE

VOUS INFORME QUE CE DOCUMENT FAIT L'OBJET D'UNE PROCEDURE DE

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Le présent document est établi en un (1) exemplaire original signé par voie électronique par chacune des parties, qui ont consenti à l'utilisation de ce procédé et reconnu comme totalement valable ledit procédé de signature.

La version numérique de ce document a une valeur juridique probante complète,
sa re-matérialisation sur papier n'est pas nécessaire.

La signature électronique vaut signature de **toutes les pages** et en conséquence
remplace le **paraphe** de chacune des pages.

Les Parties reconnaissent que le procédé technique de signature électronique mis en œuvre permet de garantir et constituer la preuve de (i) l'identification du signataire du document, (ii) la préservation de l'intégrité de son contenu. Les Parties renoncent expressément à contester la recevabilité, la validité et la force probante de la signature électronique du présent document.

Les Parties conviennent que l'acte signé ce jour (i) constituera l'original dudit acte (ii) constituera une preuve par écrit, au sens des articles 1364 et suivants du Code civil, pouvant être valablement opposée aux Parties (iii) sera susceptible d'être produit en justice en cas de litige.

Les Parties reconnaissent enfin que le présent document signé par voie électronique sera le cas échéant admis comme original devant les tribunaux et fera la preuve des contenus qu'il contient, preuve recevable, valable et opposable entre les Parties, de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante qu'un document qui revêt une signature manuscrite, conformément aux articles 1356, 1366 à 1368 du Code civil.

Les signataires ci-dessous ont signé numériquement :



Signé le 16-11-2026
par CHRISTOPHE VILLEMAIN



Signé le 16-11-2026
par Loic VILLEMAIN



Signé le 16-11-2026
par Nicolas VILLEMAIN

Liste des souscripteurs à la constitution

SAS	**3V ECHAFAUDAGES**
Siège social :	[redacted]
Société par actions simplifiée	
Au capital de 5 000,00 euros répartis en : 500 Actions nominatives ordinaires d'une valeur nominale de 10 euros	
Droits sociaux de numéraire : 500	Libérés à concurrence de : 100 %
Droits sociaux d'apports : 0	

	Répartition des droits sociaux de numéraire		**Etat des versements**	
Nom ou dénomination	***Droits sociaux souscrits***		*Nominal des droits sociaux souscrits*	***Montant des versements***
Monsieur Nicolas VILLEMAIN	Actions nominatives ordinaires	240	2400,00	2400,00
Monsieur Loïc VILLEMAIN	Actions nominatives ordinaires	240	2400,00	2400,00
Monsieur Christophe VILLEMAIN	Actions nominatives ordinaires	20	200,00	200,00

Total des actions souscrites	**500**		
Total du montant de ces actions		**5000,00**	
Total des versements effectués			**5000,00**

Le présent état constatant la souscription de 500 droits sociaux de la société 3V ECHAFAUDAGES ainsi que le versement de la totalité du montant nominal desdites actions, soit la somme de 5 000 euros, est certifié exact, sincère et véritable par Monsieur Nicolas VILLEMAIN, par Monsieur Loïc VILLEMAIN et par Monsieur Christophe VILLEMAIN, tous fondateurs de la société.

Par signature électronique à la date figurant en en-tête des présentes par :

- *Monsieur Nicolas VILLEMAIN ;*
- *Monsieur* Loïc *VILLEMAIN ;*
- *Monsieur Christophe VILLEMAIN.*